

quée depuis un certain nombre d'années. Chaque fois que l'honorable député et d'autres, dont je parlerai dans un instant, ont demandé au gouvernement d'appliquer de nouveaux les dispositions de cette loi, on répondait ordinairement que la loi avait été adoptée primitivement comme mesure de secours durant la crise et qu'on ne jugeait pas opportun d'y recourir maintenant.

De ce seul point de vue, eu égard au discours que nous venons d'entendre de la bouche de l'honorable député de Westmorland et à ceux des députés qui ont pris la parole hier ou avant-hier, il semble bien que la situation exige maintenant un nouvel examen de cette loi. A lui seul, le chômage actuel justifierait peut-être l'application de cette loi, mais il y a un motif encore plus important: la situation financière des municipalités.

Point n'est besoin d'ennuyer le comité avec de nombreuses statistiques. Il suffit d'examiner les bilans des municipalités canadiennes pour se rendre compte qu'elles s'endettent. Non seulement elles s'endettent, mais elles ont de plus en plus de difficulté, même à des taux d'intérêt élevés, à vendre leurs obligations, à moins de les offrir à grands rabais. En conséquence, les municipalités doivent retarder bien des entreprises opportunes, l'argent coûtant trop cher en cette époque d'inflation. Les matériaux et la main-d'œuvre coûtent cher. En plus des autres frais, le prix de l'argent devient impossible. Si le Gouvernement décidait de faire revivre cette loi et de l'appliquer, je suis sûr qu'il pourrait faire réaliser de très grosses économies aux municipalités de tout le pays.

J'ose espérer que le Gouvernement le fera, car, en me reportant au compte rendu, je constate que non seulement l'ancien représentant d'Okanagan-Boundary a soutenu cette cause à la Chambre avec beaucoup de compétence, mais qu'il a reçu l'appui de divers autres députés de l'opposition, y compris de l'opposition officielle d'alors. Il suffit de remonter au 21 février de cette année pour constater que l'honorable représentant de Greenwood a parlé de cette question, et pour montrer à quel point le parti progressiste-conservateur soutenait l'idée d'apporter de l'aide aux municipalités, il a consigné un amendement proposé le 30 avril 1956 par l'ancien chef du parti progressiste-conservateur (M. Drew). J'aimerais citer la partie de l'amendement se rapportant à la question de l'aide aux municipalités. On trouvera cette citation à la page 1574 du hansard du 21 février 1957; en voici la teneur:

La Chambre est d'avis qu'on devrait songer immédiatement à prendre des mesures afin d'aider les municipalités du Canada à faire face à leurs problèmes financiers de plus en plus graves...

L'amendement ne finit pas là, mais je ne vais pas plus loin car le reste n'a pas de rapport avec ce dont je parle maintenant. J'attire l'attention du Gouvernement sur le fait que cet amendement a été proposé le 30 avril 1956, et que les discours qui l'ont suivi prouvaient que le problème exigeait alors une solution immédiate. Un an et demi, c'est-à-dire beaucoup de temps s'est écoulé, et le problème est devenu de plus en plus urgent. Je pense que le Gouvernement devrait être maintenant prêt à faire usage de cette loi pour tenter d'adoucir cette situation.

Je tiens à mentionner également que plus tard, la même journée, l'honorable représentant de Vancouver-Est a prononcé un vibrant plaidoyer en faveur de l'utilisation de cette mesure législative en vue d'aider les municipalités à obtenir des fonds de placement à un prix raisonnable. Le compte rendu montre encore que le 21 février l'honorable représentant d'Okanagan-Boundary a réitéré sa requête, et nous constatons jusqu'au mois de mars de cette année que les trois partis siégeant alors dans l'opposition demandaient instamment que la loi serve à cette fin. Je ne tiens pas à prendre le temps de citer tout ce qui s'est dit, mais les membres du crédit social ont adopté la même attitude.

Ces interventions m'ont incité à envoyer, le 30 septembre de cette année, une lettre au ministre des Finances pour attirer son attention sur les demandes faites alors à ce sujet par les trois partis de l'opposition qui, entre parenthèses, détiennent maintenant la majorité à la Chambre et ont les moyens de faire appliquer ce qu'ils demandaient. Je lui ai demandé s'il serait disposé à recommander au Gouvernement, le plus tôt possible, que la loi soit remise en application. J'ai reçu une réponse du ministre datée du 5 octobre, et je ne citerai que la partie de la lettre qui vise la question à l'étude. Voici ce qu'il disait:

J'ai pris soigneusement note de vos idées quant à la remise en application de la loi sur l'aide aux améliorations municipales. Nous nous sommes quelque peu penchés sur cette question. Je sais que vous comprenez que le concours du gouvernement provincial est toujours indispensable à l'égard de chacune des entreprises relevant des dispositions de cette loi.

C'est tout pour la question à l'étude. Je tiens à insister sur la dernière partie de la réponse du ministre où il signale que le concours de la province est toujours indispensable à l'égard des fonds avancés pour une entreprise particulière, car je ne tiens pas à ce que le comité ni le public recueillent l'impression que le concours du gouvernement provincial est indispensable pour remettre la loi en application. Il n'en est rien.